



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN • NUMÉRO 041 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 20 mars 2007

Président

M. Rick Casson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 20 mars 2007

• (1055)

[Traduction]

Le président (M. Rick Casson (Lethbridge, PCC)): La séance est ouverte.

Nous avons reçu une motion qui a été jugée recevable. Elle est proposée par Dawn Black et se lit comme suit:

Que le comité planifie une séance afin d'examiner le traitement réservé aux détenus en Afghanistan et d'en discuter, et que le ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la Défense soient appelés à comparaître.

Madame Black, voulez-vous intervenir?

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

En fait, ma motion est inspirée de celle que le président avait présentée lors de la législature précédente, à propos de l'agent Orange.

Je crois que nous vivons une situation sans précédent. Même si le ministre a présenté des excuses en Chambre hier, vous avez tous constaté que cette affaire, qui a retenu l'attention des trois partis de l'opposition, a couvert entièrement la période des questions. Je crois qu'il est très important que le ministre compare devant le comité afin que nous puissions vraiment clarifier la situation sans accaparer le temps de la Chambre.

Il y a aussi la question des observations du sous-ministre Rigby. Je les ai examinées, et la lettre qu'il a envoyée ne règle pas le problème de façon satisfaisante, à mon avis. Il est donc important que nous revenions sur le sujet. Nous savons maintenant qu'il y a quatre détenus dont nous avons perdu complètement la trace. Il y a de quoi se demander ce que font ces quatre individus qui avaient été appréhendés par les Canadiens. Peut-être sont-ils en train de préparer des bombes artisanales qu'ils utiliseront contre nos militaires; est-ce une éventualité? Ont-ils été torturés ou tués? Nous n'en avons pas la moindre idée.

Je crois qu'il est primordial de convoquer le ministre pour qu'il réponde à toutes les questions des membres du comité, au lieu de monopoliser la Chambre des communes pendant la période des questions.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Monsieur Coderre.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Je n'ai pas d'objection à ce qu'on parle de ce dossier. Cependant, on a un horaire spécifique. Pour moi, il est clair qu'on doit finir d'étudier la question de l'approvisionnement. Elle est continuellement soulevée à la Chambre. On va donc en parler. C'est un sujet complexe. Je pense qu'on doit se pencher sur la situation du commissaire de la police militaire.

Je sais que trois ou quatre enquêtes sont présentement prévues. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on planifie une séance, mais on ne peut

pas le faire aujourd'hui. Je ne peux pas vous dire à quelle date précise du calendrier on devrait prévoir cette séance. On doit d'abord finir d'étudier la question de l'approvisionnement.

[Traduction]

Le président: En effet, nous avons un calendrier à respecter. Dans la motion, on demande que le comité planifie une séance afin d'examiner le traitement réservé aux détenus et d'en discuter, et que le ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la Défense soient convoqués. Si on en décide ainsi, la première étape consistera à réunir le comité de direction pour fixer la date de cette séance.

Quelqu'un d'autre? Monsieur Hiebert.

• (1100)

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le président, je crois qu'il est inutile de demander au ministre de venir témoigner. Celui-ci a expliqué à tous les députés l'arrangement pris entre les Forces canadiennes et les autorités afghanes. Tout le monde, y compris le public, peut prendre connaissance de ses déclarations. Le ministre n'aurait donc vraiment rien de plus à ajouter à ce qui a déjà été dit. Je n'aimerais pas que nous perdions encore plus de temps là-dessus, étant donné que nous devons nous occuper des dossiers brûlants dont nous sommes saisis. Je suis aussi d'accord avec M. Coderre sur le fait que nous avons d'autres engagements à respecter.

Le président: M. Coderre a déjà parlé. Je cède donc la parole à M. Cannis.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Après avoir entendu les pour et les contre, je ne dirais pas que c'est inutile, même si j'admets qu'il y a d'autres dossiers plus pressants. Ensuite, la question a déjà été débattue en Chambre et, finalement, une enquête est en cours. Présentement, cette question n'est pas prioritaire, selon moi. Voilà ce que j'en pense. Peut-être que, plus tard, on pourra y revenir. Il est fort probable que nous soyons mieux à même d'en discuter une fois que l'enquête aura progressé.

Le président: Merci.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Je pense que la question des détenus est importante et qu'il faut en parler. Hier, pendant la journée du budget, le ministre a essayé de s'excuser relativement à la question de la Croix-Rouge. Il ne lit pas ses cahiers de briefing. C'est un autre problème. Il reste que les transferts de détenus sont une réalité qu'on doit prendre en considération. Je suis prêt à parler à ma collègue de l'ancienne entente, de la signature et ainsi de suite, mais je pense qu'on doit...

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): J'invoque le Règlement.

Le président: Il y a un rappel au Règlement.

Mme Cheryl Gallant: On a affirmé que le ministre n'avait pas lu ses cahiers d'information. En a-t-on la preuve? Si ce n'est pas le cas, retirez cela du compte rendu.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Denis Coderre: Ce n'en est pas un. Gardez vos munitions au sec; ça pourra toujours servir.

Le président: Denis, ne tenez pas de propos aussi incendiaires, s'il vous plaît.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Je veux tout simplement ajouter que la situation des détenus doit être prise en considération. Il y a un problème de surveillance et des questions relatives à la Commission afghane indépendante des droits de la personne. Le sujet est pertinent, mais j'aimerais qu'on tienne cette discussion dans le cadre du comité directeur, de façon à déterminer comment on peut inclure

ça au programme. Entre-temps, le greffier pourrait vérifier à quel moment le ministre et le chef d'état-major sont disponibles.

[Traduction]

Le président: Bien, je vous laisserai conclure, mais je pense que nous devrions passer la motion au vote. Si elle est adoptée, le reste suivra son cours, mais votons d'abord.

Madame Black, si vous voulez conclure.

Mme Dawn Black: Vraiment, je m'inscris en faux contre l'affirmation d'un des députés du parti au pouvoir pour qui cela représenterait une perte de temps, parce qu'après tout, c'est une question extrêmement importante.

La lettre que nous avons reçue du sous-ministre est plutôt laconique. En ce qui concerne les enquêtes en cours, le ministère de la Défense nationale tente de faire stopper celle de la CEPPM — ou du moins de l'entraver.

Vous savez, j'aurais pensé que le gouvernement comprendrait que cette question fera les manchettes tant qu'elle ne sera pas définitivement réglée. Je crois que le mieux serait de s'en occuper ici, en comité, avec le chef d'état-major de la Défense, qui a signé cet accord. À première vue, cette entente est un mélange improvisé d'autres accords. C'est du vent et c'est totalement inacceptable. Le ministre et le chef d'état-major de la Défense doivent être convoqués pour nous expliquer comment ils entendent régler ce problème, afin de ne pas mettre nos militaires canadiens en danger. Actuellement, ils le sont.

Le président: D'accord, je demande le vote.

(La motion est adoptée.)

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.